

1. Solde dans le Compte de pension de retraite des Forces canadiennes en date du:

	CPRFC	Dettes actuarielle	Total
31 mars 1976	2,186,562,695.73	4,270,267,250.56	6,456,829,946.29
31 mars 1977	2,263,362,998.98	4,742,803,872.70	7,006,166,871.68
31 mars 1978	2,333,827,474.93	5,204,825,818.72	7,538,653,293.65

2. Taux d'intérêt:

a) 1975-1976	1. Trimestre se terminant le 30 juin 1975	1,6612 p. 100
	2. Trimestre se terminant le 30 sept. 1975	1,6724 p. 100
	3. Trimestre se terminant le 31 déc. 1975	1,7109 p. 100
	4. Trimestre se terminant le 31 mars 1976	1,7209 p. 100
b) 1976-1977	1. Trimestre se terminant le 30 juin 1976	1,7471 p. 100
	2. Trimestre se terminant le 30 sept. 1976	1,7488 p. 100
	3. Trimestre se terminant le 31 déc. 1976	1,7707 p. 100
	4. Trimestre se terminant le 31 mars 1977	1,7891 p. 100
c) 1977-1978	1. Trimestre se terminant le 30 juin 1977	1,8102 p. 100
	2. Trimestre se terminant le 30 sept. 1977	1,8204 p. 100
	3. Trimestre se terminant le 31 déc. 1977	1,8372 p. 100
	4. Trimestre se terminant le 31 mars 1978	1,8508 p. 100

3. Montant des intérêts crédités au Compte de pension de retraite des Forces canadiennes pour l'année financière se terminant le:

	CPRFC	Dettes actuarielle	Total
31 mars 1976	85,565,010.91	157,615,710.88	243,180,721.79
31 mars 1977	88,547,963.29	176,486,622.14	265,034,585.43
31 mars 1978	91,476,814.34	198,022,138.53	289,498,952.87

4. État des paiements tirés du CPRFC au cours de l'année financière se terminant le:

31 mars 1976	172,352,486.95
31 mars 1977	189,680,605.01
31 mars 1978	207,873,360.29

LA PENSION DE RETRAITE DES FORCES CANADIENNES

Question n° 1129—M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):

1. De 1959 à 1978, a) combien de membres des Forces armées canadiennes, par année, ont commencé à toucher des prestations de retraite en vertu de la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes, b) combien de veuves, par année, ont commencé à toucher des prestations en vertu de cette même loi?

2. De 1959 à 1978, a) combien de membres des Forces armées canadiennes, par année, b) combien de veuves de membres des Forces armées canadiennes, par année, ont cessé de toucher des prestations en vertu de la Loi sur la pension de retraite des Forces armées par suite du décès du prestataire?

3. De 1946 à 1978, combien de membres du personnel des Forces armées ont participé au régime de pensions ou au compte des annuités aux termes de l'ancienne partie V ou aux termes de la présente Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes?

L'hon. Barney Danson (ministre de la Défense nationale):

1. a) Nombre de militaires des Forces canadiennes qui ont commencé à toucher leur pension de retraite:

1959	752	1966	3,407	1973	3,357
1960	1,048	1967	2,983	1974	3,478
1961	1,418	1968	2,787	1975	3,459
1962	1,343	1969	4,050	1976	3,003
1963	1,623	1970	4,075	1977	3,124
1964	2,454	1971	4,267	1978	3,388
1965	3,419	1972	4,405		

b) Nombre de veuves qui ont commencé à toucher une pension:

1959	98	1966	263	1973	441
1960	121	1967	303	1974	478
1961	166	1968	303	1975	470

Approvisionnement en énergie

1962	179	1969	371	1976	554
1963	207	1970	323	1977	527
1964	208	1971	375	1978	574
1965	283	1972	420		

2. a) Nombre de pensionnés qui sont décédés en:

1959	91	1966	208	1973	379
1960	103	1967	243	1974	524
1961	114	1968	295	1975	496
1962	127	1969	353	1976	513
1963	142	1970	356	1977	507
1964	169	1971	331	1978	384
1965	190	1972	323		

b) Nombre de veuves de pensionnés qui sont décédés en:

1959	9	1966	39	1973	12
1960	12	1967	45	1974	30
1961	17	1968	56	1975	39
1962	19	1969	50	1976	58
1963	26	1970	52	1977	28
1964	28	1971	24	1978	38
1965	34	1972	11		

3. Nombre de cotisants au Régime de pension de retraite des Forces canadiennes:

1946	212,692	1955	118,077	1964	120,781
1947	36,535	1956	116,678	1965	114,164
1948	34,762	1957	117,092	1966	107,467
1949	41,676	1958	119,038	1967	105,584
1950	47,185	1959	120,412	1968	101,572
1951	68,427	1960	119,597	1969	98,340
1952	95,394	1961	120,055	1970	93,353
1953	104,427	1962	126,474	1971	89,563
1954	112,529	1963	123,693	1972	84,933
		1973	82,402		
		1974	79,921		
		1975	79,639		
		1976	79,772		
		1977	80,546		
		1978	80,032		

[Traduction]

M. l'Orateur: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI D'URGENCE DE 1979 SUR LES APPROVISIONNEMENTS D'ÉNERGIE

MESURE TENDANT À CONSERVER LES RÉSERVES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 19 mars, du bill C-42, tendant à prévoir un moyen de préserver les approvisionnement en énergie au Canada durant les périodes d'urgence nationale résultant de pénuries ou de perturbations du marché qui portent atteinte à la sécurité et au bien-être des Canadiens et à la stabilité économique du Canada, dont le comité permanent des ressources nationales et des travaux publics a fait rapport avec des propositions d'amendement.